

APPEL À PROJETS

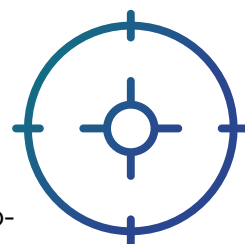


2^E ÉDITION
TERRITOIRES
EN ACTION
2020

Développer les initiatives pour améliorer les parcours de vie des personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie sur les territoires ruraux

Dossier de candidature à retourner avant le :
10 avril 2020 minuit

Pourquoi cet appel à projets ?

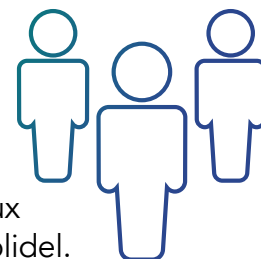


Le réseau Solidel et le Groupe AGRICA souhaitent accompagner et soutenir des initiatives originales et/ou à caractère expérimental qui répondent aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie, exprimés sur leurs territoires de vie.

L'engagement vers une société toujours plus inclusive et l'approche impulsée par la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » nous conduisent à questionner notre positionnement et notre offre d'accompagnement. **Le développement de réponses souples ne peut, en effet, se faire que grâce à une concertation et une mobilisation des acteurs de l'accompagnement et des personnes concernées à l'échelle du territoire.** Que ce soit sur l'emploi, avec le développement des approches d'emploi accompagné, sur l'hébergement, avec le développement de l'habitat inclusif par exemple, les structures d'accompagnement sont amenées à apporter des réponses toujours plus globales aux personnes.

Vous menez des actions en ce sens ? Vous avez des idées ? Travaillons ensemble à les mettre en place, les développer et les valoriser !

À qui s'adresse cet appel à projets ?



Cet appel à projets s'adresse aux établissements et services médico-sociaux relevant du régime de protection sociale agricole, appartenant au réseau Solidel.

Quels projets ?

Les projets présentés permettront :

- **d'inscrire les réponses dans une logique territoriale**, de créer des liens entre les acteurs locaux pour des réponses concertées ;
- **d'améliorer l'autonomie et la participation sociale des personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie.**

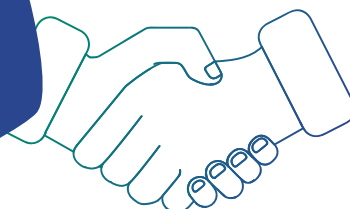
Ils doivent s'inscrire dans les champs d'intervention suivants :

Emploi, Santé et Bien-être, Cadre de vie, Avancée en âge

Vous trouverez ci-après quelques sources d'inspiration :

EMPLOI :

- Développer une **activité ou une offre de service originale**, inscrite dans le tissu économique local
- Améliorer la **qualité de vie au travail**
- Développer des **passerelles vers le milieu ordinaire**
- Favoriser **l'autonomie des personnes sur leur poste de travail**, notamment par la mise en place de solutions numériques



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE :



- Améliorer la **connaissance et l'autonomie des personnes** sur des thématiques santé/bien-être
- **Sensibiliser les professionnels de santé** aux spécificités du public en situation de handicap
- Participer à l'**amélioration des parcours de soins** à travers des actions intersectorielles et territoriales
- Mettre en place des **actions de prévention favorisant la santé et le bien-être** des personnes en situation de handicap

CADRE DE VIE :

- Renforcer l'autonomie des personnes pour **le maintien ou l'accès à un domicile**
- Promouvoir et soutenir **la mobilité des personnes en situation de handicap sur leur territoire**
- Favoriser **la participation des personnes et leur intégration dans la Cité**



AVANCÉE EN ÂGE :

- Développer **les collaborations avec le secteur gérontologique**
- **Prévenir les risques** liés au vieillissement de la personne handicapée
- Préparer **la cessation d'activité**
- Accompagner **la fin de vie**



Les projets présentés peuvent être :

- en phase de conception ;
- en phase de démarrage ;
- en phase de développement ;
- en phase d'essaimage.

Les types de dépenses éligibles :

- ingénierie de projet (conception, mise en œuvre, étude d'impact) ;
- expérimentation d'une démarche (investissement, fonctionnement) ;
- aide au démarrage pour la création d'un service ou d'un dispositif local (investissement, fonctionnement) ;
- élaboration et réalisation d'outils ;
- participation à un projet développé par d'autres acteurs locaux.

Attention : les travaux de construction, de rénovation et d'aménagement ne pourront pas faire l'objet d'un financement dans le cadre de cet appel à projets.

Quelle aide financière ?



Les lauréats se verront attribuer **une dotation pouvant aller jusqu'à 25.000€**. Celle-ci sera définie en fonction des besoins financiers, de la qualité et de l'ampleur des projets.

Modalités de participation

Le dossier de candidature devra être soumis avant le 10 avril 2020, à minuit.

Le dossier complété, en format word (.doc ou .docx) est à retourner, par e-mail exclusivement : solidel.blf@ccmsa.msa.fr



À réception du dossier de présentation de votre projet, vous recevrez un accusé de réception.

Les dossiers seront instruits par l'équipe de Solidel et présentés à un jury, composé de personnalités expertes, qui statuera sur les lauréats.

Au besoin, lors de l'étude des projets, l'équipe de Solidel pourra demander des compléments d'information.

Valorisation des projets sélectionnés



Afin de valoriser au mieux les actions menées, le réseau Solidel et le Groupe AGRICA se proposent d'accompagner les porteurs de projets lauréats :

- sur les modalités d'évaluation du projet pour mieux comprendre l'impact sur les publics ciblés et sur son environnement ;
- sur les modalités de partage de l'expérience ou sa transposition sur d'autres territoires /publics.

Ces modalités seront précisées, de manière concertée, dans une convention de soutien qui établira également les engagements et obligations réciproques, notamment, sur les points suivants :

- modalités de versement des fonds ;
- communication sur le projet ;
- bilan et évaluation.

Calendrier



Lancement de l'appel à projets	13 Janvier 2020
Clôture de la réception des candidatures.....	10 Avril 2020
Examen des dossiers par le jury.....	Juin 2020
Décision et annonce des résultats	Juillet 2020
Cérémonie de remise de prix	Octobre 2020

Si les circonstances l'exigent, Solidel se réserve le droit de prolonger, de modifier, de reporter ou d'annuler cette opération ainsi que les modalités afférentes, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Pour toutes informations, contactez-nous au 01 43 63 86 57
ou par e-mail solidel.blf@ccmsa.msa.fr



Créée en 1992, sous l'impulsion de la MSA, l'association Solidel a pour vocation de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap sur leur territoire de vie. Ce réseau national qui allie des caisses de MSA et des organismes gestionnaires de structures de travail, d'hébergement et d'accompagnement pour les adultes handicapés en milieu rural s'est donné plusieurs missions :

- proposer un lieu d'échanges de pratiques et de capitalisation d'expériences,
- développer des partenariats de proximité entre les acteurs qui agissent pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap,
- contribuer au développement d'une offre de services adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et des établissements qui les accompagnent.



Groupe professionnel, AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance, de santé, et de prévention. La solidarité, la proximité et l'innovation sont au cœur de ses actions et de ses valeurs.

L'action sociale d'AGRICA favorise le soutien et l'accompagnement de tous ceux qui en ont besoin sous forme de services ou d'aides financières.

En lien avec ses partenaires, elle favorise le développement de projets collectifs à forte valeur ajoutée sociale dans différents domaines: handicap, prévention de la vulnérabilité, perte d'autonomie, maintien à domicile, inclusion professionnelle et sociale.

2^E ÉDITION
TERRITOIRES
EN ACTION
2020

